

19 sep 2014 -14:04

Réunion biennale de la Commission baleinière internationale

La réunion biennale de la Commission baleinière internationale (CBI) s'est déroulée cette semaine, du 11 au 18 septembre. La CBI a été établie en 1946 et compte actuellement 88 membres. Cette Commission s'occupe de la préservation et de la gestion des populations des grandes baleines (toutes les baleines à fanons, le cachalot et la baleine à bec) ainsi que de la régulation de la pêche à la baleine. La Belgique - représentée par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - est membre depuis 2004 et a assumé la vice-présidence au cours des deux dernières années.

Notre pays a joué un rôle important dans le dossier sur les collisions entre les baleines et les navires, en présidant le groupe de travail sur ce thème. Sous notre impulsion, des progrès notables ont été réalisés dans la recherche de solutions pour cette problématique. La Belgique a été félicitée par les autres membres de la CBI pour ces efforts.

L'élément important et nouveau de cette année a été la condamnation du Japon par la Cour Internationale de Justice de La Haye pour son programme de pêche à la baleine dans les eaux autour de l'Antarctique, à des fins soi-disant scientifiques. Le Japon a mis fin à ce programme. Il a tenu compte de cette condamnation dans le programme qu'il poursuit actuellement dans la partie Nord de l'Océan Pacifique et a décidé de réduire le nombre de baleines chassées. Toutefois le Japon a indiqué qu'il comptait développer un nouveau programme pour la chasse scientifique à la baleine autour de l'Antarctique qui débiterait en 2015. La CBI a rejeté une proposition relative à la chasse commerciale des baleines de Minke dans les eaux côtières japonaises. Au cours de la réunion, un grand nombre de pays ont exprimé leurs préoccupations concernant la chasse commerciale menée en Norvège et surtout en Islande, avec pour conséquence un nombre croissant d'animaux tués et une augmentation du commerce international de la viande de baleines.

En outre, de nouveaux quotas ont été décidés dans le cadre de la chasse traditionnelle à la baleine par les communautés locales du Groenland. Pour cette pêche traditionnelle, des conditions contraignantes s'appliquent, comme la nature non-commerciale, l'usage local et la dépendance d'approvisionnement alimentaire des communautés locales. Le nombre de cétacés tués ne peut en aucun cas menacer la population de baleines concernées.

Bien qu'il existe déjà un grand sanctuaire de baleines autour du pôle Sud, aucun consensus n'a pu être dégagé en faveur de la création d'un nouveau sanctuaire dans l'Océan Atlantique Sud.

Enfin, une action urgente a été demandée pour deux dauphins en voie d'extinction.

La présidence pour ces deux prochaines années sera assurée par le commissaire suisse, avec le plein et entier soutien de la Belgique. Le Commissaire belge n'a pu maintenir sa candidature à la Présidence pour raisons de santé. Dans l'urgence, la Belgique a dû choisir entre son remplacement pour une durée indéterminée par le Vice-Président japonais et un remplacement pour deux ans par le Commissaire suisse, membre du groupe des défenseurs des baleines comme notre représentant.

Contact

Vinciane Charlier

porte-parole adjointe du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
0475/93 92 71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be